

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 22 Décembre 2021

Nombres de membres

Afférents : 19
En exercice : 19
Présents : 14

L'an deux mil vingt et un et le vingt deux Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

16/12/2021

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, BLAUT Séverine, BRESARD Françoise, MONTENOT Sabine, SEGUIN Marie-Andrée, SEMELET Marie-Agnès, SIMON-VIREY Armelle, MM : BERNASCONI Eric, CAMUS Jean-Michel, DOLCI FABRICE, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, SEMELET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EHRHART Cindy à Mme CARTAGENA Magali, MM : COTHENET Lambert à Mme SEGUIN Marie-Andrée, CUENIN Guy à Mr GERBET Bruno, DEMANGE Joel à Mme SIMON-VIREY Armelle, ROBIN Dominique à Mr SEMELET Philippe

Secrétaire de séance: Mme SEGUIN Marie-Andrée

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté à 2 voix contre.

-
- **2021-087** : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022
 - **2021-088** : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI DE VILLEGUSIEN LE LAC
 - **2021-089** : RENOUELEMENT DES BAUX AGRICOLES
 - **2021-090** : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION RGPD AVEC LE CDG 52
 - **2021-091** : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022
 - **2021-092** : TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES

- 2021-087 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de voirie pour l'année 2022. A savoir l'aménagement des trottoirs et accès au monument aux morts de Villegusien, la réfection de la cour et l'accès devant l'église à Piépape, la réfection de la voirie du lotissement Champ Devant et Impasse des Lys à Villegusien, pour un montant global estimé à 9 116,00€ HT.

Madame le Maire propose que des subventions soient demandées pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander des subventions aux différents services pour l'ensemble travaux de voirie sur l'année 2022 pour un montant estimé à 9 116,00€ HT.
- Autoriser Madame le Maire à signer les différents dossiers.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

- 2021-088 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI DE VILLEGUSIEN LE LAC

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI de Villegusien le Lac pour le financement d'un séjour scolaire de 12 jours au Val André du 24 janvier au 04 février 2022. Le coût total est de 39 856,00€.

Madame le Maire fait le récapitulatif des aides qui devraient être perçues. Resterait à financer 4 017,00€.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Verser une subvention de 4 017,00€ à l'association des Parents d'élèves du RPI de Villegusien le Lac pour le financement du séjour scolaire au Val André.
- Autoriser Madame le Maire à émettre le mandat correspondant à ce versement.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

- 2021-089 : RENOUELEMENT DES BAUX AGRICOLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs baux agricoles sont à renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler les baux agricoles suivant :

- Monsieur SEMELET Philippe :

- * parcelle 387 ZD 21 d'une surface de 1ha04a08ca
- * parcelle 387 ZD 51 d'une surface de 2ha23a43ca
- * parcelle 387 ZE 43 d'une surface de 5a
- * parcelle C 104 d'une surface de 34a59ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 247,89€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur GERARD François :

- * parcelle 387 ZB 30 d'une surface de 4a5ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 13,31€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- GAEC SAINT BERNARD :

- * parcelle 454 B 10 d'une surface de 32a46ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 25,60€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur FLORIOT Frédéric :

- * parcelle B 425 d'une surface de 76a18ca
- * parcelle B 329 d'une surface de 88a65ca
- * parcelle C 5 d'une surface de 26a28ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 29,22€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur RICHARD Jean-Charles :

- * parcelle C 10 d'une surface de 19a90ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 41,56€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur DESGREZ Didier :

- * parcelle 387 ZE 43 d'une surface de 15a

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 22,52€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur DESCHARMES Jean-Paul :

- * parcelle 387 ZB 50 d'une surface de 2a10ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 6,14€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur OUDOT Micheline :

* relaissée rue de Vendangeux

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 5,28€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur GIRARDOT Bruno :

* parcelle 402 D 702 d'une surface de 1ha49a12ca

* parcelle 402 B 561 d'une surface de 3a64ca

* parcelle 402 A 545 d'une surface de 10a30ca

* parcelle 402 A 482 d'une surface de 5a80ca

* parcelle 402 A 832 d'une surface de 1ha74a42ca

* parcelle 402 B 20 d'une surface de 5a70ca

* parcelle 402 A 674 d'une surface 25a90ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 262,92€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur PERROT Jean :

* parcelle 402 D 2 d'une surface de 8a60ca

* parcelle 402 D 29 d'une surface de 53a47ca

* parcelle 402 D 157 d'une surface de 14a45ca

* parcelle 402 D 206 d'une surface de 26a70ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 82,02€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

- Monsieur COZZELLA Laurent :

* parcelle 402 D 212 d'une surface de 6a51ca

* parcelle 402 A 93 d'une surface de 52a44ca

à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant de 15,77€ qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice du fermage.

à main levée (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0) Monsieur SEMELET Philippe étant directement concerné ne participe pas au vote.

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

- 2021-090 : CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION RGPD AVEC LE CDG 52

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'adhésion à la mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec le CDG52 pour le compte des collectivités du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le CDG52 concernant l'adhésion à la mission RGPD.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

- 2021-091 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Madame le Maire rappelle les travaux qui ont été réalisés sur le service de l'eau en 2021.

Il est proposé une augmentaton des tarifs de 2%.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants :

EAU

Abonnement : 24,00€

De 0 à 120m3 : 1,37€

De 121 à 300m3 : 1,32€

De 301 à 600m3 : 1,04€

Au-delà de 600m3 : 0,77€

ASSAINISSEMENT

Abonnement : 20,00€

A partir du 1^{er} m3 consommé : 0,31€

Retrait de la taxe assainissement pour les communes ayant un assainissement non collectif.

L'ouverture du compteur est gratuite, ensuite il sera demandé 24,00€ si demande de dépose et repose du compteur par l'utilisateur.

à main levée (pour : 18 contre : 1 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

- 2021-092 : TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES

Madame le Maire propose de revoir la délibération des tarifs des concessions des cimetières. Elle propose qu'aucune augmentation ne soit faite.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide les tarifs suivants :

Concessions funéraire :

pour 30 ans : 60,00€ le m²

pour 50 ans : 90,00€ le m²

Concessions colombarium

pour 30 ans : 795,00€

à main levée (pour : 14 contre : 5 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 23/12/2021

Complément de compte-rendu:

DEMANDES DE SUBVENTIONS LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON

Ce point était inscrit à l'ordre du jour. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un contact avec la Préfecture ce point sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. En effet le montant estimé initialement par le Cabinet Cardinal a été revu et provoque un défaut de procédure.

RENOUVELLEMENT DES BAUX AGRICOLES

Le bail à ferme de la société de chasse Saint Hubert d'Heuilley-Cotton sera délibéré lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal étant donné que des éléments manquent pour que le conseil se positionne.

QUESTIONS DE LAMBERT COTHENET

- Quand seront réalisés les travaux de remise en état de la cour devant l'église de Piépape? Pour rappel, initialement prévus et accordés à l'entreprise DUPONT (après consultation de MARTINOTTI également) en même temps que le chemin du Bocage à Villegusien, qui lui est déjà refait depuis plusieurs mois.

Réponse : une demande de subvention a eu lieu ce soir, je le signe dès demain, les travaux pourront débuter après acceptation des subventions.

- Nous nous sommes positionnés en début de notre mandat en faveur d'un assainissement collectif, pour Piépape en particulier et suite au résultat de l'enquête publique à ce sujet. D'où en est l'avancée de ce dossier?

Réponse : A la prochaine réunion, nous aurons à délibérer sur la réalisation d'un schéma

directeur et d'un zonage d'assainissement et assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du territoire communal de la commune de Villegusien le Lac.

- Un poteau électrique a été cassé rue de la Vingeanne à Piépape lors d'un fort coup de vent en octobre dernier, une intervention des services telecom le jour suivant a permis la sécurisation sommaire des lieux (dossier et contact que tu as pris en main auprès des services concernés). Qu'en est-il de la pose d'un nouveau poteau, ou d'une consolidation définitive de l'installation sur les poteaux existants?

Réponse : C'est Orange qui gère le dossier. J'ai reçu un sms en début d'après-midi m'avertissant que les travaux étaient terminés, je vais me rendre sur place pour contrôler.

- Les projets d'enfouissements des lignes aériennes comportent, comme nous le savons, auprès du SDED des délais assez longs, courant sur plusieurs années pour que les travaux soient effectués. Je pense à Piépape, un de nos 5 villages, qui n'a pas été inscrit dans ce processus, et qui pourrait, avec une concertation du conseil peut-être s'y intégrer, qu'en dis tu?

Réponse : Le 18 décembre 2020, j'ai signé un devis pour la MDE sur toutes les communes.

Pour Piépape, un remplacement des luminaires de style existant par luminaires de de style led sur support existant. RAL à définir - puissance de luminaire environ 50w

Remplacement des 24 luminaires fonctionnels vétustes sur support existant par luminaires fonctionnels led RAL à définir puissance du minaire environ 40w.

Installation fourniture et pose de 11 luminaires fonctionnels led sur poteau existant RAL à définir, puissance de luminaire de 40w environ

Remplacement par une crosse similaire d'une crosse façade existante pour luminaire de style

Mise en conformité d'une armoire de commande d'éclairage public équipé.

J'ai appelé Monsieur MIELLE Patrick pour lui poser la question concernant l'enfouissement : nous devons prendre une délibération pour une demande d'enfouissement des lignes électriques.

Le conseil précise qu'il faudrait prendre une délibération pour l'enfouissement de l'ensemble des villages. Il faudrait prévoir un programme des travaux au vu des délais du SDED.

Informations qu'il donne au conseil et aux habitants:

- Suite à la mise en vente de bois de chauffage à Piépape au dernier conseil municipal (le long de la route en direction de Dommarien), 3 habitants se sont présentés et les lots ont été distribués le 27/11 dernier sur les lieux et en présence des intéressés). Les travaux seront effectués cet hiver, jusqu'au 15/04/2022. Le pôle technique de Langres nous a prêté des panneaux pour signaler ces travaux.

- Un panneau indiquant la rue de la Vendue et la rue de Nambon a été arraché par Philippe SEMELET lorsqu'il passait avec un engin, après avoir pris contact avec lui, nous avons convenu qu'il le remettra en place par ses soins.

- Des parents d'élèves m'ont signalé qu'ils trouvaient que l'Arrêt de bus à Piépape présentait des risques de sécurité, du à la vitesse et au virage à proximité de là ou il se trouver. A savoir qu'il a déjà été déplacé à la rentré de 09/2021, des riverains signalant la chute d'un murs en contre bas de l'emplacement de l'époque, où des enfants pouvaient tomber.... J'ai eu contact avec Emilie JOLY en chrgé des transports scolaire à la CCAVM et qui se tient à notre disposition pour une rencontre sur les lieux, pour convenir de la solution à envisager (déplacer l'arrêt de nouveau, mettre en place des ralentisseurs, ou autre...?) Réunion à programmer.

Réponse : Le 4 octobre dernier, j'ai envoyé un mail à Madame JOLY pour lui expliquer que l'arrêt de bus choisi par Lambert m'avait été signalé comme dangereux par les parents.

L'ancien arrêt de car devant le mur, est un terrain privé. Le mur ne tombe pas ce sont les enfants qui risquent de tomber.... Les propriétaires refusent donc que l'arrêt de car soit sur leur propriété. J'ai appelé Monsieur LURQUIN, qui est parti à la retraite j'ai donc appelé Madame JOLY qui m'a dit qu'il fallait prendre rendez-vous avec la région et se sera un mercredi pour faire des essais avec Marie-Christine. Depuis je n'ai pas de nouvelles.

COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

- La mairie sera fermée à compter du 24 décembre midi. Réouverture le 3 janvier 2022 à 9h.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MEY concernant leur mécontentement sur le fait que la sortie de l'extension du lotissement Champs Devant II va se faire rue de la Prée. Madame le Maire va contacter le Cabinet CARDINAL afin de savoir si la rue est

assez large.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en attendant de toucher les subventions sur les différents travaux et comme lui autorise sa délégation, elle a signé un prêt relais au Crédit Mutuel de 200 000,00€ sur deux ans, avec un taux fixe de 0,38%, les frais de dossier sont de 200,00€, le prêt est remboursable avant échéance.

- Le Conseil Départemental a été affecté la somme de 3 107,14€ qui vient de Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

- Les ventes des terrains avec la SCI des Fretieux et Monsieur MARTIN Philippe ont été signées chez Maître GOUX.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté Madame PAQUIN référente de la MARPA-MSA. L'étude de faisabilité n'est pas commencée. Elle pense faire une étude globale sur le PETR car le territoire est plus élargi.

Un rendez-vous a été pris pour le 14 janvier 2022 à Varennes sur Amance à 14h à la salle des fêtes. Elle a proposé de faire une étude conjointe avec Varennes sur Amance pour savoir l'opportunité de 1 ou 2 MARPA.

Elle a expliqué que l'étude de faisabilité était faite pour savoir si cela avait du sens. Ensuite le lieu est choisi, elle a bien précisé qu'une MARPA devait être en coeur de village avec des commerces existants.

Lors de la dernière commission camping, Madame le Maire a proposé de monter un dossier sur le camping et de l'envoyer à la MDT (Maison Départementale du Tourisme), le dossier a été transmis. La MDT va étudier le dossier et donnera ses conclusions.

- Madame DIETRICH SAULIEU de la société Engie Green vient en mairie le 26 janvier 2022 à 18h pour faire un point sur l'avancement du projet éolien, discuter du projet d'un montage en financement participatif et enfin revoir la charte.

- A partir du 8 janvier 2022, il n'y aura plus de permanence d'élus mais une permanence du maire le premier samedi du mois de 10h30 à 12h. L'ensemble des élus sont conviés.

- Au vu de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie des voeux n'aura pas lieu.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 26 JANVIER 2022